

**DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT ACQUISITION D'UNE PARCELLE AFIN D'AGRANDIR LE PARKING  
DU CENTRE D'INTERPRETATION ET D'ACCUEIL ARCHEOLOGIQUE  
DE CUCCURUZZU**

**SEANCE DU**

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 8 février 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 approuvant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- VU** la délibération n° 18/362 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 approuvant le budget supplémentaire 2018 de la Collectivité de Corse,
- VU** l'avis des services de France Domaine en date du 17 mars 2015,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** l'acquisition d'une parcelle d'une superficie de 353 m<sup>2</sup> environ, à détacher de la parcelle A n° 543 sise commune de Levie - Lieu-dit

Cuccuruzzu appartenant à M. Franck QUILICHINI, au prix de 0,30 € le m<sup>2</sup>.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à cette opération.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI